

CIRCUIT INTERREGIONAL JEUNES – ÉTAPE 2

8 et 9 décembre 2018

Catégorie P / B / M / C



Gymnase Y. Souvré et J. Prévert
ST GERMAIN DU PUY (18)



**La ligue du Centre-Val de Loire et le club de St Germain du Puy
sont heureux de vous inviter
à la 2ème étape du Circuit Interrégional Jeunes
les 8 & 9 décembre 2018 à St Germain du Puy (18)**

Numéro d'autorisation : Demande en cours

Lieu de la compétition :

Gymnase Y. Souvré (7 terrains) : allée Pierre Ferdonnet

Gymnase J. Prévert (5 terrains) : rue des Lauriers (à proximité de la piscine).

Juges Arbitres & GEO

JA Principal : Murielle Bourgoignon

JA Adjoints : Denis Chenesseau, Jean-Loup Bourdin

GEO principal : Tanguy Blanchard

Catégories & tableaux

Le CIJ est ouvert aux Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets des Ligues **Centre-Val de Loire, Ile-de-France et Outre-Mer** possédant une licence FFBaD pour la saison 2018/2019.

Minima de classement pour s'inscrire, date de prise en compte du CPPH le 22 novembre 2018 :

- poussins : aucune limite,

- benjamins : classés minimum P11 dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit,

- minimes et cadets : classés minimum D9 dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans deux catégories d'âge différentes.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans les trois tableaux.

Dans chaque catégorie, au moins une discipline se fera en poule puis en élimination directe.

Pour les tableaux de simple, si le nombre de participants par année d'âge est inférieur à 6, ils pourront être regroupés avec la catégorie supérieure.

Dates et Horaires de la Compétition

Samedi 8 décembre : 10h – 20h00

Accueil des joueurs : 9h

Dimanche 9 décembre : 8h30 - 16h

Accueil des joueurs : 8h

Les joueurs pourront être appelés pour jouer leur match, jusqu'à 60 minutes avant l'horaire annoncé dans l'échéancier.

Montant des inscriptions

1 tableau - **13 €**, 2 tableaux - **16 €**, 3 tableaux - **19 €**

Inscriptions

Votre inscription se fera en direct sur BADNET (logiciel utilisé pour la compétition). Aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone

Le règlement se fera par virement au moment de l'inscription ou directement sur Badnet. Toutes les inscriptions non réglées à la date du tirage au sort le 24 novembre, ne seront pas prises en compte.

ASSOC BADMINTON CLUB ST GERMAIN

IBAN : FR76 1480 6180 0072 0183 7757 916 - BIC : AGRIFRPP848

En précisant le libellé suivant : CIJ 2 + Nom du club

- Date limite des inscriptions 17/11/2018
- Constitution des tableaux le 24/11/2018
- Envoi des convocations le 28/11/2018

Les forfaits après le tirage au sort et avant le premier jour de compétition, dûment justifiés par un certificat médical seront remboursés. Dans le cas contraire, les droits d'inscriptions restent acquis à l'organisateur.

Volants

Les volants sont à la charge des joueurs à parité jusqu'aux quarts de finale et devront avoir un classement standard au minimum.

Pour les demies-finales et finales, les volants officiels de la compétition, les RSL 3, seront fournis par l'organisateur.

En cas de litige, le volant officiel sera le RSL 3 en vente à la table de marque au tarif de 20€ le tube.

Récompenses

Chaque vainqueur et finaliste seront récompensés par des médailles.

Restauration

Une buvette conviviale et bien achalandée sera à la disposition dans les gymnases pendant la compétition.

Arbitrage et règlement

La compétition se déroulera suivant le Règlement Officiel des CIJ édité par la FFBaD.

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage, dans la mesure du possible les finales seront arbitrées et scorées.

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD, est exigée sur le terrain.

Pour rappel, le coaching pour les catégories poussins et benjamins ne sont autorisés qu'aux pauses à 11 pts et à la fin de chaque set.

Contacts

Pour toute question, vous pouvez adresser un mail à : cij2@bcsg18.fr

Ou par téléphone auprès de Tanguy Blanchard au 06 99 36 18 00.

REGLEMENT PARTICULIER

1–Le circuit se déroulera selon les règles de la FFBad et plus particulièrement selon le règlement des Circuits Interrégionaux Jeunes.

2–Juges arbitres : Murielle Bourgoignon, Denis Chenesseau et Jean-Loup Bourdin. Leurs décisions sont sans appel.

3–Tout joueur doit être en possession de sa licence pour la saison 2018/2019 valide.

4–La compétition se déroulera sur 2 gymnases, gymnase Souvré et gymnase Prévert, distants de 200 mètres.

5–La compétition est ouverte aux poussins, aux benjamins, aux minimes et aux cadets des ligues : Centre-Val de Loire, Ile-de-France et Outre-Mer. Des minimas de classement s'appliquent pour s'inscrire.

6- Un joueur peut faire 3 tableaux, il peut s'inscrire dans deux catégories d'âge différentes.

7- Les tableaux proposés sont : simple homme, simple dame, double hommes, double dames et double mixte.

8- Le nombre de participants est limité à 150. En cas de surnombre, les inscriptions seront retenues selon l'ordre d'arrivée des règlements (paiement sur badnet ou par virement).

Date limite d'inscription : 17 novembre 2018

9- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à des erreurs commises par les clubs lors de l'inscription (délai non respecté inclus).

10- Le montant des droits d'inscription est de 13 euros pour un tableau, de 16 euros pour deux tableaux et de 19 euros pour trois tableaux.

11- Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler certains tableaux ou de les regrouper si le nombre d'inscrits est insuffisant.

12- En cas de forfait après le tirage au sort, le 24 novembre 2018, les droits d'engagement resteront acquis au comité d'organisation. Sauf s'il est justifié, avant le premier jour de la compétition par un certificat médical.

13- Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort (cf. document annexe à la procédure de gestion de forfait, en vigueur). Il devra prévenir l'organisateur de sa non participation et adressera et postera, dans les délais impartis, les pièces à la ligue du Centre-Val de Loire.

14- Les matchs se joueront en volants plumes pour l'ensemble de la compétition.

Les volants officiels sont les RSL 3 ; ils seront en vente à la table de marque au prix de 20€ le tube.

15- L'échéancier n'est donné qu'à titre indicatif. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.

16- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Dans la mesure du possible, les finales seront arbitrées et scorées.

17- Les joueurs (euses) disposent de trois minutes d'échauffement entre l'appel et le début de leur match.

18- Chaque joueur doit se présenter avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

19- Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter, quelque soit la raison ou (et) la durée, devra prévenir le juge-arbitre, sous peine d'être disqualifié(e) à l'appel de son match.

20- Seuls auront accès aux terrains, les joueurs, les coachs, les arbitres et membres du comité d'organisation.

21- Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

22- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibé.

La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).

Les joueurs sous prescription médicale doivent impérativement présenter les documents au juge arbitre avant la compétition.

23- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.

24- Toute participation à la compétition implique l'adoption du présent règlement.